

CAP Finistère



Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1160

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

Dispensé de timbrage BREST CTC

Contre la précarité énergétique

Le Conseil départemental du Finistère s'engage, de façon très volontariste, dans la lutte contre la précarité énergétique. En ce début d'automne, cette question est particulièrement importante pour de nombreux ménages dans le département. « C'est une de nos priorités », se félicite Jean-Paul Vermot, vice-président du Conseil départemental délégué à l'Habitat et au Logement.



J-P Vermot : une priorité du Département

Comment se traduit cet engagement? Le 21 septembre, le Conseil départemental a signé une convention de partenariat en faveur du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) avec EDF. « Je ne désespère pas de convaincre l'ensemble des fournisseurs d'énergie d'abonder au FSL », glisse Jean-Paul Vermot.

Par cette convention, EDF s'engage financièrement à abonder le FSL mais aussi à distribuer des kits énergie qui contiennent notamment deux ampoules LED, un programmateur, afin de programmer le fonctionnement d'appareils électriques durant les heures creuses, de mousseurs pour limiter la consommation d'eau et un guide des éco-gestes simples pour limiter les consommations.

Le FSL accorde aux ménages en difficulté, sur l'ensemble du département, des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement. Il permet de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social exercées par des travailleurs sociaux, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement. Le FSL est géré par le Conseil départemental du Finistère et co-financé par les partenaires volontaires du fonds, dont les fournisseurs d'énergie. Sa gestion comptable est confiée à la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Les

aides du FSL sont délivrées sous conditions, après décision des commissions locales de lutte contre les exclusions (CLLE) mises en place par le Conseil départemental du Finistère sur tout le département. Les dossiers sont à retirer dans le Centre départemental d'action sociale du Conseil départemental du Finistère le plus proche.

En 2015, 9 300 ménages finistériens ont eu recours au FSL. « Les travailleurs sociaux peuvent déclencher des visites pour aider les ménages à réduire leur consommation d'énergie », insiste Jean-Paul Vermot. « Les diagnostics donnent lieu à des travaux d'isolation ou au remplacement d'appareils électromagnétiques particulièrement énergivores ».

C'est la même volonté de lutter contre la précarité énergétique qui a conduit le Département à participer financièrement à la réhabilitation du quartier du Voas-Glaz à Landerneau. Habitat 29 a participé financièrement pour la plus grande partie des travaux mais le Département et la Région ont également contribué à la rénovation de ces immeubles. L'opération s'est faite avec la participation des habitants. Si l'accessibilité fut améliorée, la question énergétique a également été traitée par des travaux d'isolation intérieure et extérieure.



Une réalité...

Déjà, dix pays dans le monde ont testé les « salles de shoot ». Il ne s'agit pas, comme tentent de le faire croire leurs détracteurs, d'inciter à la consommation de drogue dure. Au contraire. La salle installée dans un hôpital, près de la gare du Nord, vise à permettre à des personnes qui, de toute façon, se droguent, parfois dans la rue, de le faire dans des conditions d'hygiène acceptables.

Le choix se situe entre les laisser dans la rue, avec toutes les conséquences que cela peut avoir en matière de santé, ou alors leur proposer un cadre plus sûr et surtout établir un premier contact pour ensuite leur proposer des possibilités de sevrage, encadrées médicalement.

La droite refuse de voir la réalité. La gauche, elle, se confronte au réel et met en place les outils pour venir en aide aux personnes qui souffrent d'addictions aux drogues dures.

PS29

Chiffre de la semaine

5,224 milliards d'euros

C'est ce qu'a rapporté en 2015, l'impôt sur la fortune, acquitté par 342 942 ménages.